

## COMMUNIQUÉ

le 18 décembre 2008

Pour publication immédiate

### **NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA**

WINNIPEG – L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) est heureuse d'annoncer son nouveau conseil d'administration. Bien que les personnes suivantes furent élues à l'assemblée annuelle générale du 17 novembre dernier, le règlement administratif de l'AJEFM stipule que c'est à la première assemblée tenue après l'AGA que le conseil choisit parmi ses membres les personnes qui occuperont les postes de président, vice-président, trésorier et secrétaire.

Le conseil d'administration est composé de neuf personnes qui parlent couramment le français. Les personnes suivantes, incluant huit juristes et un non-juriste coopté furent nommées à la réunion du 17 décembre 2008 :

Présidence, M<sup>e</sup> Marc Marion, Taylor McCaffrey srl

Vice-présidence, M<sup>e</sup> Michelle Gallant, vice-doyenne de la faculté de droit de l'Université du Manitoba

Trésorière, M<sup>e</sup> Paul Hesse, Hesse Law

Secrétaire, M<sup>e</sup> Aimée Craft, Centre juridique de l'intérêt public

Conseillère, M<sup>e</sup> Michelle du Bourg, Meyers Weinberg srl

Conseillère, M<sup>e</sup> Geneviève Boudreau, Fédération provinciale des comités de parents

Conseiller, M<sup>e</sup> Denis Guénette, Direction du contentieux civil

Conseillère, M<sup>e</sup> Nicole Wray, Pitblado srl

Conseiller, M. Daniel Lussier, Corporation catholique de la santé du Manitoba

De plus, un représentant de la magistrature nommé par le juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, dont monsieur le juge Glenn Joyal, a été nommé à titre de personne ressource de l'Association.

- 30 -

Source : Paulette Desaulniers, directrice générale  
(204) 237-1818 (342)